



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 92078

## Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la pérennité du service de maternité du centre hospitalier de Remiremont. En effet, l'agence régionale de santé envisagerait une mutualisation des services de maternité des hôpitaux de Remiremont et d'Epinal qui aurait pour conséquence la fermeture du service maternité du centre hospitalier de Remiremont. Si la volonté de rapprochement des maternités peut trouver certaines justifications, l'idée d'une éventuelle fermeture de la maternité de Remiremont serait lourde de conséquences au regard des principes d'égalité d'accès au soin des territoires, d'activité et de préservation des finances publiques. En effet la maternité de Remiremont assure 800 naissances par an (550 à Epinal) et compte 5 gynécologues-obstétriciens parmi son personnel médical (20 à Epinal). De plus l'hôpital d'Epinal ne pourrait accueillir les deux services sans réaliser de nouveaux investissements d'infrastructures contrairement à celui de Remiremont. Enfin, Epinal bénéficie déjà du service de maternité de la clinique privée située sur son territoire ; ce n'est pas le cas de Remiremont qui se retrouverait au milieu d'un désert médical. Une fermeture irait ainsi à l'encontre des principes mis en avant par le Président de la République lors de sa visite à Vesoul en septembre 2015. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en matière de mutualisation des services de maternité et lui donner des garanties quant à la pérennité du service maternité du centre hospitalier de Remiremont.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Vannson](#)

**Circonscription :** Vosges (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92078

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [22 décembre 2015](#), page 10323

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)